

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 07 Avril 2023

Présents : Thierry Gouby Maire, Jacques Foraison, Adeline Boursier, Nicolas Jouin, Stéphane Duchez, Didier Rochigneux, Jean-François Grange, Odile Molle, Régine Cohas.

Pouvoirs : Sandrine Sférian donne pouvoir à Odile Molle, Baptiste Delhomme donne pouvoir à Régine Cohas. Marie Claude Massacrier donne pouvoir à Stéphane Duchez

Absents : Emilie Combe, Marie Anne Gibert, Maximilien Garin

Début de séance à 20H 10. Secrétaire de séance : Régine Cohas

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03/03/2023

Approuvé à l'unanimité.

Présentation des dossiers d'urbanisme M. le Maire présente les 3 dossiers en cours.

1) Finances :

a) Vote des taux 2023

Proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux car l'inflation est déjà très importante ce qui augmente déjà les bases. Les conseillers estiment qu'au regard de nos projets de l'année il n'est pas nécessaire d'augmenter nos taux. Les taux de la taxe foncier bâti reste à 25.40 %, la taxe foncière non bâti reste à 39.49 % et la taxe d'habitation (résidence secondaire en partie) reste à 5.69 %.

Approuvé à l'unanimité.

b) Subvention association ADAMAS

ADAMAS est une association pour la sauvegarde, la restauration et la conservation du Château Saint Anne

Le site de Saint Anne est propriété d'une Société Civile Immobilière, créée en 1968 : 50% des parts de la SCI sont détenues par la famille de Monsieur Brun et les autres 50% sont détenues par les habitants de la commune. Depuis 1988 et l'ouverture de la Volerie du FOREZ, cette dernière est locataire des lieux.

L'association a reçu à titre exceptionnelle une subvention de 400€ (20% restant) lors du Conseil municipal du 26 février 2021 pour une étude concernant le chemin d'accès et le parking.

L'étude réalisée se compose de 6 phases (signalétique, secteur D, B, C, A et plantations et mobilier bois) pour un montant estimatif total de 131 006€.

L'association ADAMAS sollicite le Conseil Municipal pour la phase 1

Il s'agit d'implanter un panneau d'accueil, 10 panneaux d'interprétation et des panneaux directionnels pour un montant global de 7300 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- département de la Loire pour moitié soit 3650€
- commune de Marcilly le Chatel pour 30% soit 2190€
- autofinancement associatif pour 20% soit 1460€

Le Conseil Municipal est très partagé sur cette autre demande de subvention. Nous rappelons que la Mairie n'accorde pas de subvention aux associations afin qu'elles puissent être pérenne sans notre participation financière. Nous apportons notre aide par le prêt des salles, de services et le financement d'une partie de l'énergie. Certains conseillers estiment que le Château Saint Anne est privé et ne doit pas obtenir de subvention de notre part. D'autres estiment que l'association attire par la Volerie un grand nombre de touristes sur la commune et qu'elle demande rarement l'aide municipale dans ces actions bénévoles. La compétence Tourisme appartient à Loire FOREZ et il semble que celle-ci n'ait pas été sollicitée. L'association devrait prendre contact avec le Vice-président en charge du Tourisme : Pierre Jean ROCHETTE. D'autres s'interrogent sur le fait que l'association sollicite une aide de la commune chaque année pour les différentes phases. Monsieur Le Maire propose après ce débat une participation exceptionnelle de 1000€ soit 13.6% et informera l'association que nous ne pourrons pas les soutenir chaque année.

VOTE : pour : 9 abstention : 1 contre : 1

c) Modification budgétaire

- Délibération pour modifier les crédits dans la saisie du budget 2023

Mouvement de crédits suivants sur le budget général 2023 :

Section d'investissement

Recette : Cpte 165/041 -1 257.63€

Recette Cpte 165/16 + 1 257.6€

Approuvé à l'unanimité

- **Travaux d'extension BTS P. « BIZAY » - prop SCI LA TREILLE**

Les travaux d'extension d'électrification représentent un montant HT de 8550€, la participation de la commune est de 5070 € soit 59.3%. Le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois. La Mairie décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.

Approuvé à l'unanimité

2) Elections : Renouvellement commission de contrôle des listes électorales

Selon l'article R.7 du code électoral, les membres de la commission de contrôle sont nommés pour une durée de 3 ans et doivent être renouvelés cette année.

Les membres actuels de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Marcilly-le Châtel sont les suivants : Mme Marie Claude Massacrier, Mr Didier Rochigneux, Mr Nicolas Jouin, Mr Stephane Duchez et Mme Marie Anne Gibert.

Ses conseillers veulent bien renouveler cette commission et se représentent

Approuvé à l'unanimité

3) Voirie :

Travaux RD 110 à Say: Modification des limites de l'agglomération

En accord avec Mr le Maire de Pralong un panneau d'agglomération « SAY » Commune de MARCILLY LE CHATEL va être installé aux limites de la commune avec Pralong pour une meilleure visibilité ainsi que 4 autres panneaux d'agglomération a l'entrée de SAY (route de SAY, impasse de Faverges, route de Menacey, route de Rezinet et à l'entrée du hameau de Say sur la RD 110.

Les travaux de Say devraient commencer mi-mai pour une durée de 5 à 6 semaines



Approuvé à l'unanimité

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 9 Juin à 20h.

La séance est levée à 21h00